

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020 – 20H00

MAIRIE - REMOLLON

Les présents :

- Elisabeth CLAUZIER
- Marie-José ACHARD
- Yves CHIARAMELLA
- Bertrand BAULET
- Nathalie AUDIER
- Marie-Line BALTZ
- Vincent BARNEOUD
- Ludovic ERKEDER

Excusés :

- Alexandra STANUS
- Jérémy CONVERS

ORDRE DU JOUR :

- Vente SECILEF (quartier le Moulin)
- Décision modificative budget général
- Délibération FPIC pour la CCSPVA
- Commission de contrôle REU (élections)
- Reprise du dossier de déviation de la RD
- Aménagement place de l'Hermitane
- Questions diverses

1 Demande de 3F Sud le repreneur de la SECILEF au quartier du moulin

Après discussion entre les membres du conseil sur le bien-fondé de la demande, il a été décidé de refuser celle-ci. Une délibération sera prise en ce sens à l'unanimité.

2 Décision modificative sur le budget « Ecole et Maison du Vigneron »

Le conseil municipal donne son accord à la proposition de décision modificative concernant le budget des travaux à l'Ecole et la Maison du Vigneron.

3 Délibération FPIC (FOND Intercommunal) pour la CCSPVA (communauté de communes Serre-Ponçon val d'Avance)

Par délibération du 11 Août 2020 la communauté a proposé aux communes membres de bénéficier d'un régime dérogatoire pour le versement du FPIC leur incombant. La commune de Remollon doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil Municipal accepte la proposition de la communauté de commune en prenant une délibération en ce sens .Ainsi la part communale du FPIC que doit Remollon considéré comme commune riche sera diminuée.

4 Commission de contrôle des élections

Au regard du cadre fixé, la liste proposée pour cette commission contiendra tous les conseillers municipaux à l'exception du Maire et des Adjoints.

5 Reprise du dossier de la déviation de Remollon (RD 900B)

Le Maire propose à la discussion pour approbation et amendements éventuels un courrier concis devant être adressé aux élus du conseil départemental et du conseil régional en vue d'une nouvelle prise en compte du projet de déviation sur la commune. Après échanges il a été décidé de mettre également l'accent sur l'intérêt touristique du projet.

6 Problèmes générés par les chats sur le village

Il a été décidé au regard des doléances de plusieurs Remollonnais concernant la prolifération des chats et les nuisances qu'ils peuvent générer de demander à Mme Mazzega de ne plus nourrir les chats sur la voie publique. Par ailleurs il a été proposé de créer un espace dédié aux chats sur la commune et la création d'une association pour encadrer ce projet. Cette proposition doit être étudiée.

7 Délibération SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)

Il a été décidé par délibération du conseil municipal 1992 que Mme Clauzier représenterait la commune en tant que membre titulaire au SIVU(Ecole) et que Mme Audier serait sa suppléante.

8 Questions diverses

-City stade : La peinture sera faite dans la semaine

-Discussion autour d'une demande de création d'une micro crèche pour les villages alentour

-Demande d'une signalisation des Demoiselles Coiffées

-Problème de visibilité pour sortir de l'Hermitane : Une rubalise sera installée pour empêcher l'accès des véhicules aux abords de la sortie

-Miroirs pour accroître la visibilité : il est demandé de prévoir un miroir au bas de la rue de l'Eglise et la sortie du parking du Musée. Un éclairage « détecteur de présence » sur ce parking a été également proposé.